



# Conseil Municipal

## Compte-rendu

### Séance du 29 Janvier 2025

La présente note a pour objet de fournir un récapitulatif détaillé du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Vielmur sur Agout, tenue le 29 janvier 2025.

Cette note est destinée à être diffusée aux administrés afin de les informer des décisions prises et des discussions menées lors de cette séance.

## 1. Contexte de la séance

### 1.1. Convocation et quorum

Le Conseil Municipal de Vielmur sur Agout s'est réuni le 29 janvier 2025 à 20h30, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été présidée par Madame Catherine Rabou, Maire de la commune. Le quorum étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

### 1.2. Présents et absents

- **Présents** : Mesdames Catherine Rabou, Nathalie Armengaud, Karine Françon, Corine Lafon, Marie Templier, Marie-José Vincent et Messieurs Olivier Duval, Alain Gayraud, Yannick Maruéjols, Alain Milhau, Jonathan Terme.
- **Absents** : Aurélie Jasottes (représentée par Marie-José Vincent), Karim Chiha (représenté par Alain Milhau).
- **Secrétaire de séance** : Yannick Maruéjols.

## 2. Approbation du procès-verbal précédent

Madame le Maire que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 n'a pas été traité. L'approbation du procès-verbal a été reporté à la prochaine séance.

## 3. Décisions prises par le Maire

Aucune décision n'a été prise par le Maire en vertu de sa délégation de pouvoirs pendant la période concernée. Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

## 4. Ordre du jour

### 4.1. Délibérations

#### 4.1.1. 2ème révision du régime indemnitaire du RIFSEEP

Madame le Maire a rappelé la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP par la délibération n° 20200040 du 18 novembre 2020. Elle a exposé la nécessité de réviser

cette délibération pour inclure les cadres d'emplois de la catégorie B, notamment les techniciens de la filière technique.

**Propositions :**

- Ajouter le montant annuel maximum de l'IFSE pour les cadres d'emploi de la catégorie B, de la filière technique à hauteur de 4 800 €.
- Ajouter le plafond annuel du CIA pour les cadres d'emploi de la catégorie B, de la filière technique, à hauteur de 1 000 €.

**Délibération :** Le Conseil Municipal a modifié le régime indemnitaire du RIFSEEP comme énoncé ci-dessus. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2025. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **4.1.2. Redevance pour la performance du système d'assainissement collectif pour 2025**

Les redevances des agences de l'eau évoluent pour envoyer un signal fort et indiquer que le prix est lié à la performance des services d'eau potable et d'assainissement. Trois nouvelles redevances sont créées :

- Sur la consommation d'eau potable.
- Pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.
- Pour la performance des réseaux d'eau potable.

**Délibération :** Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 0,105€ /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif », applicable à compter du 1er février 2025. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **4.1.3. Approbation de la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols »**

Une nouvelle convention ADS doit être approuvée pour intégrer un point sur les permanences téléphoniques hebdomadaires du service instructeur :

- Le mardi matin, de 9h00 à 12h00.
- Le jeudi après-midi, de 14h00 à 17h30.

**Délibération :** Le Conseil Municipal a approuvé la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols », avec une prise d'effet au 1er janvier 2025. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **4.1.4. Décision Modificative n°8 du Budget Principal**

Madame le Maire a informé l'assemblée de la nécessité de procéder à une Décision Modificative du Budget Principal pour couvrir le reversement du FNGIR.

**Délibération :** Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à modifier le Budget Principal comme énoncé. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **4.1.5. Correction du zonage pour la révision de la Taxe d'Aménagement sur la ZA Borio Novo**

Suite à l'intégration des données dans DELTA, il s'avère que des parcelles mentionnées dans la délibération du 10 juillet 2024 n'existent plus. Il y a donc lieu de corriger la délibération initiale.

**Délibération** : Le Conseil Municipal a décidé de corriger les numéros des parcelles comme énoncé. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

#### **4.2. Questions diverses**